

Stéphanie SCHAMBOURG
Sandrine PANHARD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
62, Rue la Boétie - 75008 PARIS
Tél : 01 53 30 80 00
Fax : 01 42 66 95 51

Première Expédition

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE QUINZE NOVEMBRE

À LA REQUÊTE DE :

La société **I-INTERACTION**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 685 915, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} arrondissement, 10, Rue du Colisée, agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Gabriel Lugassy, domicilié en cette qualité audit siège,

IL M'A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Qu'elle s'est ainsi vue confier, par **la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine** l'organisation et la gestion de la procédure de vote électronique de l'Assemblée Générale 2023 se tenant du lundi 13 novembre 2023, 9 heures au mardi 14 novembre 2023 à 23 heures.

Que pour ce faire, la Requérante a préalablement procédé à l'intégration des résolutions et des codes invitations uniques et sécurisés des participants à l'Assemblée Générale sur la plate-forme « i-Périclès ».

Qu'elle a ensuite adressé à chaque participant un email contenant un lien et un code unique et sécurisé alphanumérique de quinze (15) caractères lui permettant de voter par e-mail les résolutions mises à l'ordre du jour.

Que les votes sont enregistrés instantanément sur la plateforme.

Que les données personnelles des votants (emails) sont sur une base séparée de la plateforme de vote.

Qu'à l'issue de l'Assemblée Générale, la Requérante procède à l'extraction et au traitement des résultats de vote, puis à l'édition des rapports Excel contenant les résultats des votes.

Que toutes les données sont ensuite supprimées de la plateforme.

Qu'elle souhaite que la liste d'émargement ainsi que les résultats des votes de chaque résolution soient constatés par un Huissier de Justice et que de l'ensemble, il soit dressé procès-verbal de constat.

Que pour le besoin des constatations, elle donnera un accès à l'interface d'administration de la plateforme à l'Huissier de Justice afin de lui permettre d'y effectuer un contrôle en temps réel et à tout moment durant la durée du scrutin.

Que pour la sauvegarde de ses droits et intérêts, la société I-INTERACTION me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles et nécessaires et de l'ensemble, dresser procès-verbal de constat,

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je soussignée **Stéphanie SCHAMBOURG**, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Stéphanie SCHAMBOURG & Sandrine PANHARD, y demeurant 62 rue la Boétie à PARIS 8^{ème} arrondissement.

Depuis mon ordinateur de marque INTEL, modèle NUC6i5SY connecté au serveur informatique de mon étude.

Il fonctionne sous Microsoft Windows 10.

Je me suis connectée ce jour, mercredi 15 novembre 2023 à 9 heures 54 , sur la plateforme « i-Périclès » à l'adresse suivante : <https://vote.i-pericles.com/index.php/admin> . Après avoir renseigné mon nom d'Administrateur et mon mot de passe, je me suis connectée au service « Administration » du système « i-Périclès ».

Je sélectionne la ligne « **Assemblée Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** ».

Je sélectionne la rubrique « Liste des résolutions ». Apparaît l'intitulé des seize résolutions soumises au vote des participants :

Vote #1 : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale des 16 et 17 juin 2023

Vote #2 : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale des 23 et 24 juin 2023

Vote #3 : Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2023-2024 : Election des 3 binômes de délégués (1 par tranche de 50 000 licenciés) pour la saison 2023-2024 : 1ER BINOME M. Henri Bega club Chauvigny (titulaire) – M. Pascal Mirebeau (suppléant)

Vote #4 : Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2023-2024 : Election des 3 binômes de délégués (1 par tranche de 50 000 licenciés) pour la saison 2023-2024 : 2EME BINOME Mme Marie-Ange Ayrault-Guillorit club Chamois Niortais (titulaire) – Mme Anne-Laure Nassivet club Niort St Florent (suppléante)

Vote #5 : Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2023-2024 : Election des 3 binômes de délégués (1 par tranche de 50 000 licenciés) pour la saison 2023-2024 : 3EME BINOME M. Franck Darrigues club Arin Luzien (titulaire) – M. Arnaud Lamothe club Aviron Bayonnais (suppléant)

Vote #6 : Approbation du rapport financier de l'exercice 2022/2023

Vote #7 : Approbation de l'affectation du résultat 2022/2023 - bénéfice de 186 451 € euros, affectation proposée intégralement à la « Réserve pour projets sportifs »

Vote #8 : Approbation du budget prévisionnel 2023/2024

Vote #9 : Redistribution aux clubs des excédents enregistrés depuis 2017-2018 : Nous envisageons de redistribuer aux clubs une partie de la « réserve pour projets sportifs » accumulée depuis la saison 2017-2018. Il est vraisemblable que ce soutien prenne la forme de don en équipements. La dotation sera plus importante, en proportion, pour les clubs de taille modeste (- de 100 licenciés). Les modalités vous seront précisées en 2024. Seriez-vous favorable à la redistribution annoncée ?

Vote #10 : Convention réglementée 1 : Remboursements et prise en charges de frais de déplacements, de missions et de réceptions.

Vote #11 : Convention réglementée 2 : Indemnisation allouée au Président du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 – Fin de l'indemnisation à la charge de la Ligue le 30 juin 2023

Vote #12 : Convention réglementée 3 : Indemnisation allouée à un membre du Comité de Direction du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, Matthieu RABBY. Fin de l'indemnisation à la charge de la Ligue le 30 juin 2023

Vote #13 : Convention réglementée 4 : Indemnisation allouée à un membre du Comité de Direction du 1er juillet 2022 au 30 Octobre 2022, David WAILLIEZ.

Vote #14 : Convention réglementée 5 : Attribution de subventions et autres aides aux districts

Vote #15 : Convention réglementée 6 : Facturation aux Districts

Vote #16 : Convention réglementée 7 : Prêt aux districts

Dans la rubrique « Paramètres », « Menu du questionnaire », « Réponses », s'affiche la liste des participants ayant exprimé leur vote et le détail des réponses données aux différentes résolutions.

Dans la rubrique « Structure », « Réponses et statistiques », « Résumé », apparaît le nombre total des réponses des participants, soit **neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998)** réponses.

Monsieur Gabriel Lugassy a procédé à l'exportation de la liste d'émargement ainsi que des résultats des votes exprimés. Chaque vote est pondéré par le nombre de voix de chaque participant.

Il me communique:

- Un fichier Excel contenant les résultats détaillés des votes exprimés que je place sur clé USB et que j'annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.

- Un fichier Excel correspondant à la liste d'émargement que je place sur clé USB et que j'annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.

Les résultats de votes électroniques obtenus sont les suivants :

Assemblée Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

Scrutin ouvert du 13/11/23 à 9h au 14/11/23 à 23h.

Participation :

998 clubs sur 1 180 soit **84,58%**

5 485 voix exprimées sur 6 260 soit **87,62%**

R1	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 361	352	772
%	92,53%	7,47%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 713		

R2	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 320	366	799
%	92,19%	7,81%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 686		

R3	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 261	391	833
%	91,60%	8,40%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 652		

R4	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 305	339	841
%	92,70%	7,30%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 644		

R5	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 270	337	878
%	92,69%	7,31%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 607		

R6	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 798	671	1 016
%	84,99%	15,01%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 469		

R7	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 661	327	497
%	93,44%	6,56%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 988		

R8	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 656	700	1 129
%	83,93%	16,07%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 356		

R9	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	5 007	140	338
%	97,28%	2,72%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	5 147		

R10	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 113	1 097	1 275
%	73,94%	26,06%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 210		

R11	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 003	1 164	1 318
%	72,07%	27,93%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 167		

R12	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	2 897	1 168	1 420
%	71,27%	28,73%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 065		

R13	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	2 442	1 431	1 612
%	63,05%	36,95%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	3 873		

R14	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	5 030	121	334
%	97,65%	2,35%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	5 151		

R15	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	2 809	1 024	1 652
%	73,28%	26,72%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	3 833		

R16	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 292	219	974
%	95,15%	4,85%	
TOTAL voix	5 485		
TOTAL P+C	4 511		

Mes constatations achevées, je me suis déconnectée à 10 heures 07.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Acte compris dans l'enregistrement du mois de sa date.

Stéphanie SCHAMBOURG


